



Les Verts

Contact : M. F. LEONZI

## **Le groupe local des Verts-Europe écologie, compétent pour les villes de Charenton-Saint-Maurice**

Considérant que le projet de transformation de l'usine d'incinération d'Ivry réalisée par application de textes européens et pour remise aux normes, vise notamment à développer le tri mécanique des déchets, leur transformation en compost, la méthanisation, le chauffage urbain issu du traitement des déchets ;

### **\* S'agissant des effets sur la santé des riverains (résidents et salariés voisins) :**

- Nous proposons que, sur le modèle de l'enquête SUMER, **soit organisée - au moins tous les 5 ans - auprès des médecins référents concernés une enquête sur l'état de santé des riverains de ce type d'installations et de sites très pollués** (présence d'autoroute et d'aéroport) ; cela permettrait de confirmer ou d'infirmer si le nombre de pathologies liées à ce type d'installations et de sites (asthmes, cancers des poumons, allergies, *etc...*) est particulièrement élevé, et sur cette base justifierait la mise en place de mesures de préventions requises en terme de réduction de la pollution à la source (renforcement du filtrage, diminution des déchets à incinérer).

- A cet égard, nous estimons que les normes de captation à la source et de filtrage de tous les polluants émanant de l'incinération et du reste de l'activité devraient être notablement renforcées dans des installations situées, comme cette usine d'incinération, à proximité de sources de pollution massive telles que les autoroutes A4 - A 86.

- Nous préconisons par ailleurs qu'aucune mesure ne soit prise pour réduire le panache de fumée qui émane des cheminées car celui-ci présente l'avantage de maintenir l'attention captée sur cette source de danger -dès lors que ledit panache ne présente en lui-même aucun danger pour la santé des riverains.

### **\* S'agissant des effets sur la santé des salariés de l'usine :**

- L'employeur doit, sans dérogation aucune, veiller à respecter strictement les réglementations en matière de conditions d'emploi, de santé au travail et de conditions de travail des salariés qui y travaillent, exposés à toutes sortes de risques graves (biologiques, chimiques, cancérogènes, TMS, *etc...*). Leur surveillance médicale ne peut être que renforcée et leurs équipements de protection individuels se doivent d'être strictement conformes à la législation.

### **\* S'agissant du tri des déchets :**

- Nous demandons que le SYTCOM s'implique davantage dans la promotion du tri sélectif par les citoyens en amont ; et favorise, par exemple, la disparition totale des vides ordures dans les immeubles.

### **\* S'agissant du développement du chauffage urbain à partir du traitement des déchets :**

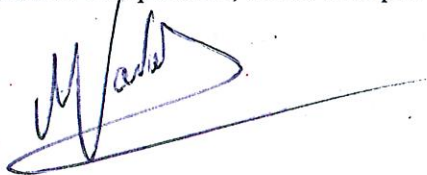
- Il devient urgent que l'accent et les efforts financiers soient davantage placés sur les énergies alternatives telles que le solaire, l'éolien, la biomasse, le thermique, *etc* plutôt que sur celle issue des déchets.

**\* S'agissant de l'effet sur l'environnement immédiat :**

- Nous recommandons que toutes les mesures soient prises pour améliorer les abords de l'usine actuellement laissés à l'abandon, en terme d'environnement naturel, de plantations d'arbres et de végétation pour compenser autant que possible l'aspect du site et surtout les effets de sa pollution.
- Nous exigeons que toute garantie soit apportée sur l'absence d'effets sur l'eau du fleuve qui le jouxte (qualité de l'eau régulièrement vérifiée et réactions appropriées en cas de doutes).
- Enfin, nous espérons vivement que la transformation sera l'occasion de créations d'emplois dans le secteur concerné dans les conditions susdites.

**\* S'agissant de la transparence et de la gouvernance de ce projet et du site à l'avenir :**

Au delà de la période de recours à la commission du débat public, il est indispensable que la transparence du fonctionnement du site, et d'éventuels incidents qui y seraient relevés, soit assurée conformément au code de l'environnement et à la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle (article 7). Il s'agit en effet d'une installation classée qui présente par elle-même en tout état de cause un risque pour la population ; afin d'éviter tout risque d'explosion (de type AZF) ou tout incident de cette nature ou d'une gravité comparable, on ne doit pas lésiner sur la prévention et l'information des populations.



Pour Europe écologie,

Michel LAVAL

Pour le groupe local des Verts,



Frédéric LEONZI